

2026/082



ARRÊTÉ N° 063 - 2026

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION  
DE STATIONNEMENT**

Nous, Maire de la commune d'EMMERIN,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le déroulement des manifestations officielles du vendredi 8 mai 2026,

Considérant, qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la commodité et la sécurité de la circulation ;

**ARRÊTONS**

Article 1 - Le stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdit le vendredi 8 mai 2026, de 09 H 00 à 11 H 00 :

- sur le parking situé face au Monument aux Fusillés, rue Victor Hugo.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entreront en application dès la pose de la signalisation réglementaire.

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie et Madame la Lieutenant de Police de Lomme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*FAIT À EMMERIN, LE 29 AVRIL 2026*  
**LE MAIRE,**  
**Jochim MARTELLIER**

